

Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM124 ENVIRONNEMENT			
Code	TEID1B24DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence DEPAILLE (florence.depaille@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Un maximum de sujets ayant un impact direct ou indirect sur l'environnement et l'habitat sont abordés, nous démontrons les conséquences de notre vie quotidienne de consommateurs sur l'environnement, les ressources naturelles, le climat, la biodiversité, ...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

- estimer l'impact de notre niveau de vie sur l'environnement,
- mesurer les modifications en cours pour les générations futures dans le domaine énergétique,
- effectuer une recherche avancée sur un sujet relatif à l'environnement, argumenter et présenter oralement celui-ci.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEID1B24DOM · DOM124 ENVIRONNEMENT 18h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Environnement 18 h

Contenu

Différents sujets d'actualité sont traités :

- Le climat : évolution,
- Les techniques d'assainissement des eaux usées,
- La pollution dans la maison,
- les économies d'énergie,
- La pollution des sols,
- La gestion des déchets,
- Les biocarburants,
- Le développement durable,
- Les exploitations minières,
- ... (en fonction de l'actualité).

Démarches d'apprentissage

Conférence(s) par des personnes extérieures et ou visite(s) de sites ayant un lien direct avec l'environnement.
Films et documentaires.

Rédaction et présentation orale d'un dossier sur un sujet choisi par l'étudiant.

Dispositifs d'aide à la réussite

Travail guidé.

Préparation du dossier (recherches sur le sujet, mise en forme du travail) et des présentations orales durant les séances de cours.

Les laboratoires informatiques (internet, imprimantes, projecteur, ...) sont mis à la disposition des étudiants pour leurs recherches.

Ouvrages de référence

Sites internet en référence aux sujets traités

Supports

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette activité d'apprentissage se fait par la remise d'un travail écrit avec présentation orale (30+10% = 40%) ainsi qu'une évaluation continue (présence au cours = 10%) et une épreuve écrite (50%).

La note finale sera la moyenne géométrique des notes précédentes, en tenant compte de la pondération.

Au Q3, tous les points sont remis en jeu par un examen écrit.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc + Trv	10+40		
Période d'évaluation			Exe	50	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).